

2008/720 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-PRODUCTION  
AVEC LA SOCIETE YN PRODUCTIONS POUR LA  
PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE "LE TEMPS  
D'UN SPORT 2" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision éducative élaborée en partenariat par la Ville de Lyon et l'Education Nationale propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes, Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la société Y.N. Productions, Cap Canal souhaite coproduire «Le temps d'un sport 2», un film documentaire de 52 minutes dont l'objectif est de faire découvrir aux enfants la diversité et la richesse des pratiques sportives.

Cap Canal participera à ce documentaire d'un coût total de 89 221 euros HT.

Son apport sera de 5 200 euros HT en numéraire, soit une facture de 5 486 euros TTC et de 18 533 euros nets de taxes en industrie à savoir, conseil pédagogique, plateau de tournage, prêt d'une unité de tournage, moyens techniques de post-production, consommables...

Les autres partenaires à la production sont :

- ERP ;
- CNC Cosip doc ;
- Région Rhône-Alpes.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education Petite - Enfance ;

**DELIBERE**

1. La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Le temps d'un sport 2», est approuvée.

2. La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et YN Productions est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense de 5 486 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL